

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Préfecture des Pyrénées-Atlantiques)

[Commencer la démarche](#)

Quel est l'objet de la démarche ? 

Bienvenue sur le formulaire unique de demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL **2024**. Il s'adresse aux communes et EPCI éligibles qui souhaitent déposer une demande de financement au titre de ces deux dispositifs.

Les dossiers doivent être déposés, **complets, avant le 12 janvier 2024**.

La **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Les priorités de financement de cette dotation sont fixées chaque année au niveau départemental par la commission d'élus.

Pour 2024, les priorités d'intervention sont :

1-1 Actions de développement économique ou touristique

1-2 Maintien des services publics en milieu rural

2-1 Bâtiments scolaires et périscolaires (construction, réhabilitation, extension, accessibilité)

2-2 Déchetteries / aires de co-voiturage / aires d'accueil ou de grand passage

2-3 Défense extérieure contre l'incendie : point d'eau incendie (PEI) et chemins de défense

3-1 Construction, aménagement et rénovation de bâtiments communaux et intercommunaux

3-2 Création et réhabilitation de logements dans des bâtiments existants

4-1 Création, rénovation et mise en conformité des installations sportives, des salles des fêtes et les salles polyvalentes

4-2 Création et rénovation des aires de jeux

5-1 Aménagement des espaces publics (places, parcs, jardins....)

5-2 Création de pistes cyclables en site propre (hors bandes cyclables sur trottoirs et chaussées)

5-3 Reboisement de parcelles

Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de département qui attribue les subventions.

La **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** soutient également les projets d'investissement des communes et de leurs groupements qui répondent à l'une des six priorités instaurées par la loi :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de département, qui en assure l'instruction puis au préfet de région, responsable de l'attribution des subventions.

Votre dossier sera enregistré automatiquement après chaque modification. Vous

pourrez donc y revenir à tout moment pour le compléter puis le déposer.

*\*Pour toute question, vos contacts en préfecture/sous-préfectures : \**

Arrondissement de Pau :

[pref-pole-dotations-et-finances-de-l-etat@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-pole-dotations-et-finances-de-l-etat@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

M. Florens 05 59 98 25 37 / Mme Rosas 05 59 98 24 83

Arrondissement de Bayonne :

[sp-bayonne-dotations@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:sp-bayonne-dotations@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

M. Fargeot 05 40 17 27 30 / Mme Lyon-Laoué-Lagueyterie 05 40 17 27 41 / Mme Técher  
05 40 17 27 46 / Mme Moncla 05 40 17 27 38

Arrondissement d'Oloron-Sainte-Marie :

[sp-oloron@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:sp-oloron@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Mme Heluin 05 40 17 28 83 / M. Brochard 05 40 17 28 81

---

**Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?**



---

[Télécharger le guide de la démarche](#) 



Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

PDF – 179 ko

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 (Préfecture des Pyrénées-Atlantiques)

[Commencer la démarche](#)

Quel est l'objet de la démarche ?



Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?



Vous devrez joindre à votre demande les pièces complémentaires suivantes :

- Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement
- Document de présentation du projet
- Attestation de non-commencement de l'opération
- Justificatifs des dépenses prévisionnelles
- Plan de financement prévisionnel détaillé

et en fonction de votre situation :

- convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- demandes/autorisations préalables requises

- plan de situation, plan cadastral, plan de masse
- document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci
- programme détaillé des travaux
- le dossier d'avant-projet, s'il y a lieu
- pour les travaux de rénovation énergétique, l'annexe dédiée accompagnée d'une étude thermique

[Télécharger le guide de la démarche](#) 

PDF – 179 ko



Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

## demarches-simplifiees.fr

**Les champs suivis d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires.** Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche](#)   Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

PDF – 179 ko

### Votre demande dématérialisée de DETR/DSIL pour l'année 2024

Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales qui souhaitent déposer une **nouvelle** demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024.

#### Si vous avez déjà présenté votre projet au titre de l'appel à projet 2023 :

1- votre projet a été déclaré complet mais n'a pas été retenu en 2023 ; **le dossier n'a pas évolué :**

il n'est pas nécessaire de déposer ici une nouvelle demande ;

il suffit d'adresser à la préfecture/sous-préfecture un courrier indiquant que vous souhaitez renouveler cette demande de subvention et que le dossier est rigoureusement identique au précédent.

2 - votre projet a été déclaré complet mais n'a pas été retenu en 2023, et **le dossier a évolué depuis :** il faut déposer une demande mise à jour via ce formulaire

3- vous avez déposé une demande en 2023 mais le dossier n'a pas été déclaré complet : il conviendra de déposer une nouvelle demande via ce formulaire, avec les compléments déjà sollicités par le service instructeur.

Votre demande sera automatiquement orientée vers la préfecture ou la sous-préfecture compétente.

Pour être prise en compte, la demande en ligne doit être déposée, avec l'ensemble des pièces justificatives, avant le 12 janvier 2024.

[Lire plus](#)

Pour constituer votre dossier, les sections suivantes sont à compléter :

- Informations sur le porteur de projet
- Présentation de l'opération
- Plan de financement prévisionnel
- Finalisation du dossier

Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

## 1. Informations sur le porteur de projet

### Identification de la collectivité porteuse du projet

#### Nature du porteur de projet \*

Sauf cas particulier, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

- Commune
- EPCI
- Pôle d'équilibre territorial et rural
- Syndicat de communes
- Autre

#### Département et arrondissement du porteur de projet \*

Votre dossier sera automatiquement transmis à l'autorité compétente pour instruire votre dossier.



### Fonction du porteur de projet \*

La demande de subvention est présentée par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent (article R2334-22 du CGCT).

Maire

Président d'EPCI

Autre

### Nom du porteur de projet \*

### Prénom du porteur de projet \*

### La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera-t-elle déléguée ? \*

Une collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, de la DSIL afin de financer une opération pour laquelle elle a délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elle justifie d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics mobilisés.

Oui  Non

### Identification du maître d'ouvrage \*

Merci d'indiquer le code SIRET de la personne morale délégataire de la maîtrise d'ouvrage.

50000123456789

### Joindre la convention de délégation \*

Convention signée par la collectivité déléguant la maîtrise d'ouvrage et l'entité délégataire.

Taille maximale : 200 Mo.

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

## Identification de la personne chargée du suivi du dossier

Nom \*

Prénom \*

Fonction \*

Téléphone \*

0612345678

---

## 2. Présentation de l'opération

### Description du projet

Intitulé du projet \*

Description succincte et précise de l'opération pour laquelle vous demandez le soutien de l'État. Exemple : rénovation énergétique de l'école primaire, mise en accessibilité de la mairie, création d'une maison France Services.

Adresse principale du projet \*

Si possible, précisez une adresse précise, à défaut le nom de la commune qui accueille l'opération.

Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI \*

Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement.

Taille maximale : 200 Mo.

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

Joindre un document de présentation de votre projet \*

Ce document explicatif doit préciser l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, le coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.

Taille maximale : 200 Mo.

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ? \*

Oui  Non

Le projet d'investissement comprend-il des travaux ? \*

En cas de travaux, vous devez impérativement joindre les justificatifs suivants : situation juridique des terrains et des immeubles, plan de situation et plan de masse des travaux, programme détaillé des travaux **Attention : le projet doit également respecter les dispositions du code de l'urbanisme (notamment l'obligation de déclaration préalable, permis de construire et la demande d'un avis de la DRAC pour les travaux à proximité de monuments classés).**

Oui  Non

Zonage spécifique : le projet est-il situé dans l'une des zones suivantes ? \*

Sélectionner un ou plusieurs zonages spécifiques.

Aucun zonage

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) ÉcoQuartier

Territoires Engagés pour la Nature (TEN) Zones de revitalisation rurale (ZRR)

Territoires d'industrie (TI) Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Site patrimonial remarquable (SPR) Avenir montagne

Contractualisation : le projet est-il inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat ? (facultatif)

Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.

Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) Action Cœur de Ville (ACV)

Petites Villes de Demain (PVD) Contrat de ruralité Contrat de plan État-Région (CPER)

Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) ✓

Opération de revitalisation du territoire (ORT) ✓

Opération d'intérêt national (OIN) ✓

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ✓

Projet partenarial d'aménagement (PPA) ✓

Autre contrat ✓

Autre contrat : précisez le contrat concerné \*

## Impact environnemental du projet

pour les projets de rénovation énergétique, joindre une étude thermique ainsi que l'annexe dédiée, dont le modèle est fourni en fin de formulaire - partie "finalisation"

Le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique ? \*

Oui  Non

Si oui, indiquer quels sont les objectifs environnementaux impactés favorablement. \*

Lutte contre le changement climatique ✓

Adaptation au changement climatique et à prévention des risques naturels ✓

Amélioration de la gestion de la ressource en eau ✓

Amélioration de la gestion des déchets et prévention des risques technologiques ✓

Lutte contre les pollutions ✓

Protection de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ✓

Justifier en quelques mots. (facultatif)

Le projet implique-t-il une artificialisation des sols ? \*

L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé.

Oui  Non

## Dates prévisionnelles de réalisation du projet

Date de commencement de l'opération \*

Si cette date n'est pas connue précisément, indiquer une date prévisionnelle.

Aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de réception de la demande, sauf dérogation (R2334-24 CGCT)

jj / mm / aaaa

Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération \*

En application des dispositions de [l'article R2334-29 du CGCT](#), le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution pour achever l'opération.

jj / mm / aaaa

## 3. Plan de financement prévisionnel

### Dépenses et recettes prévisionnelles

Coût total de l'opération (en euros HT) \*

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.

En chiffres uniquement, sans caractères spéciaux

3.14



Justificatifs des dépenses prévisionnelles \*

Joindre les justificatifs de **l'ensemble** des coûts prévisionnels : devis, PV de la commission d'appel d'offre, projets de contrats, tout autre document, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense ([consultez la source juridique](#)).

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Le projet va-t-il générer des recettes ? \*

Loyers, produits de cessions, etc.

Oui  Non

Plan de financement détaillé \*

L'utilisation du modèle joint est obligatoire.

[Modèle à télécharger](#)   Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

ODS – 18,9 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

## Aides à l'investissement sollicitées

Avez-vous déjà présenté cette opération au titre de campagnes DETR/DSIL en 2023 ? \*

Si votre demande concerne une opération pour laquelle une demande a déjà été déposée au titre de la DETR/DSIL en 2023 et que le projet a été complété ou modifiée depuis, vous pouvez demander une nouvelle instruction de ce dossier au titre de l'exercice 2024 en remplissant ce formulaire.

Oui  Non

Précisez le numéro du dossier déposé antérieurement (facultatif)

NE RIEN RENSEIGNER ICI

Dispositif de financement sollicité \*

Le service en charge de l'instruction orientera votre demande vers le dispositif le plus adapté

DETR

DSIL

Montant de l'aide demandée \*

Conformément à l'article L1111-10 du CGCT , vous devez assurer une participation minimale au financement de

ce projet fixée à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

3.14



En 2024, comptez-vous solliciter d'autres aides publiques pour financer cette opération ? (facultatif)

Préciser si vous souhaitez ou avez déjà déposé un dossier pour un autre dispositif de financement public.



Présentez-vous une autre opération au titre de la DETR/DSIL 2024 ? \*

Cochez "oui" si vous comptez ou avez déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024 pour une autre opération d'investissement.

Oui  Non

Si oui, précisez le niveau de priorité de ce dossier. \*

Indiquer le rang de classement du projet par rapport aux autres dossiers que vous souhaitez déposer en 2024. Par exemple, si vous déposez 3 demandes, le projet prioritaire sera coté '1', le moins prioritaire sera coté '3'

5



ordre de priorité des demandes de financement (facultatif)

[Modèle à télécharger](#)   Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

ODT – 11,3 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

## 4. Finalisation du dossier

### Pièces complémentaires

Inclure ici tous les documents utiles à l'instruction de votre demande, notamment :

- attestation de non-commencement de l'opération (pièce obligatoire - voir modèle)
- pour les travaux de rénovation énergétique : annexe (voir modèle) + étude thermique (avec précision des améliorations envisagées; un

simple diagnostic de l'existant ne suffit pas)

- Documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire)
- Justificatifs des autres financements publics obtenus
- tout autre document que vous jugez utile de porter à la connaissance du service instructeur

#### Attestation de non-commencement ★

[Modèle à télécharger](#)   Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

ODT – 13,3 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

#### Travaux de rénovation énergétique - annexe récapitulative (facultatif)

[Modèle à télécharger](#)   Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

DOCX – 17,5 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

#### Travaux de rénovation énergétique - étude thermique (facultatif)

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

## Autres pièces complémentaires

 [Ajouter un élément pour « Autres pièces complémentaires »](#)

#### Commentaire libre (facultatif)

Indiquez ici tout autre information utile à l'instruction du dossier.

## Engagements du porteur de projet

Engagement n°1 - obligation d'information en cas de modification du projet

En cochant la case, le demandeur s'engage à informer par écrit et sans délais la préfecture de département ou la sous-préfecture de son arrondissement si l'opération est annulée, si le coût de l'opération est révisé à la hausse ou à la baisse ou si l'opération est reportée.

Engagement n°2 - Obligation de publication du plan de financement

En cochant la case, le demandeur s'engage à respecter l'obligation de publication de son plan de financement régie par les articles L. 1111-11 et D. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales.

Engagement n°3 - Exactitude des informations

En cochant la case, le demandeur atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce formulaire.

## Vous êtes sur le point de déposer votre dossier

Le dépôt du dossier s'effectue en cliquant sur le bouton bleu en bas à droite de la présente page. L'opération peut prendre plusieurs minutes. Il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraichir la page. Le dépôt du dossier et sa réception par les services de l'État vous seront confirmés automatiquement par courriel, à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte "Démarches simplifiées".

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#) 

[Déposer le dossier](#)